Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260227-DEL20260014-DE

**République française**

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 14

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 février, à 18 heures,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 février 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Daniel MACÉ, Jérémy BASSET, Magalie RAMEL, Christelle CARRO, Joseph TEMPLIER, Elodie LE MAGUER, Didier CARLO, Caroline LIVERNEAU, Julien CORBEL, Christelle BERTHELEU et Typhaine POILVERT.

Stéphane BASSET était excusé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Jérémy BASSET a été désigné secrétaire de séance.

**2026014-... – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le budget primitif de l'exercice 2025 et suivant (crédits ouverts au 1er janvier dans la limite des crédits votés l'année précédente conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales) ;

CONSIDÉRANT l'évolution des activités et des besoins des services de la commune de Trébry ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le tableau des effectifs à la réalité des missions exercées ;

CONSIDÉRANT les possibilités d'avancement de grade des agents remplissant les conditions statutaires ;

VU le rapport du Maire ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- de supprimer un poste de Rédacteur principal de 2e classe à temps complet **à compter du 1er mars 2026** ;
- de créer un poste de Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet **à compter du 1er mars 2026** ;
- de supprimer un poste d'Adjoint technique principal de 2e classe à temps complet **à compter du 1er octobre 2026** ;
- de créer un poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet **à compter du 1er octobre 2026** ;
- d'autoriser le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

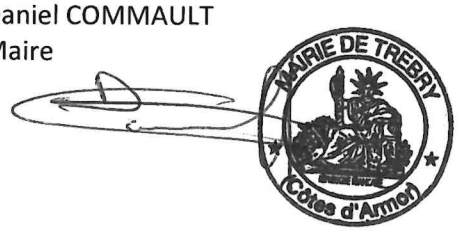
Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260227-DEL20260014-DE

**ADOPTE le tableau des effectifs suivant :**

- 1 Adjoint technique principal de 1ère classe (services techniques) : DHS 35h
- 1 Adjoint technique principal de 1ère classe (services techniques / espaces verts) : DHS 35h
- 1 Agent de maîtrise (mairie-cantine) : DHS 35h
- 2 Adjoints techniques (aide maternelle, surveillante garderie et cantine) : DHS 35h
- 1 Rédacteur principal de 1ère classe : DHS 35h
- 1 Adjoint technique (agent polyvalent) : DHS 35h
- 1 Agent vacataire pour la distribution du bulletin municipal

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme
Signé le
Daniel COMMAULT
Maire




Secrétaire de séance

